



CULTURE

CAPITALE-NATIONALE et
CHAUDIÈRE-APPALACHES

Portrait de l'accessibilité des salles de spectacles en Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches

Introduction : contexte de cette consultation

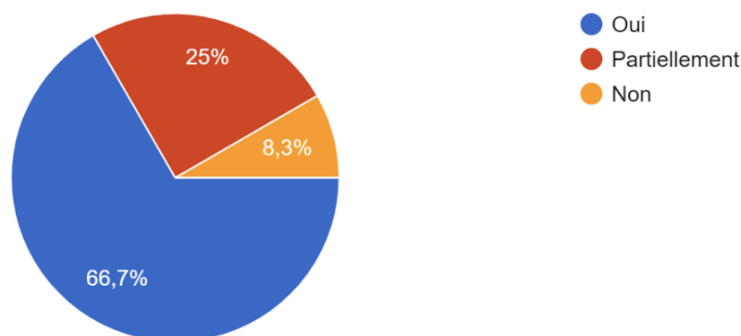
C'est à l'automne 2022 qu'une première discussion entre des conseillères de Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (CCNCA) et des représentants du Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH) et du Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP03) a eu lieu. L'objectif de cette rencontre était de définir et de comprendre l'offre de services adaptés pour les personnes handicapées et / ou à mobilité réduite des salles de spectacles dans les deux régions. Pour dresser un portrait représentatif de la situation, un questionnaire a été partagé aux membres de la table de concertation de diffusion en arts de la scène de CCNCA à l'hiver 2023. Dans ce dernier, on y interrogeait les diffuseurs à propos de leur service à la clientèle, de l'accessibilité de leurs infrastructures, de leur connaissance des programmes ou des organismes de soutien, etc.

Ce sont douze représentant.e.s de salles de spectacles situées sur l'ensemble de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches qui ont participé à cette consultation.

Résultats

1. Est-ce que votre bâtiment est adapté pour accueillir les personnes en fauteuil roulant (par exemple : rampe, ascenseur, toilette adaptée, etc.) ?

12 réponses



2. De quelle façon les personnes en fauteuil roulant peuvent-elles s'installer dans vos salles et assister à vos spectacles ?

50 % – Sièges amovibles

25 % – Espace dédié spécialement pour les chaises roulantes

16,7 % – Les deux

8,3 % – Aucune

3. Comment une personne en fauteuil roulant peut-elle se procurer un billet ou réserver sa place pour un spectacle ?

66,7 % – Au téléphone ou par courriel (la personne doit interagir avec quelqu'un de la billetterie)

16,7 % – Comme le reste de la clientèle (ne requiert pas d'étape supplémentaire ou de passer par un chemin différent pour acheter un billet / possible d'acheter au téléphone, en ligne, par courriel et sur place)

8,3 % – Au téléphone, en ligne ou par courriel (impossible sur place)

8,3 % – Autre

4. Offrez-vous des services particuliers pour les personnes handicapées et / ou à mobilité réduite ? Cochez toutes les cases qui correspondent à votre situation.

83,3 % – Accompagnement (de l'entrée jusqu'à la place)

41,7 % – Système d'amplification

25 % – Tarif réduit

24,9 % – Billet gratuit pour l'accompagnateur.rice

16,7 % – Audiodescription

16,7 % – Assistance (tout au long du spectacle)

16,7 % – Activité adaptée

8,3 % – Boucles magnétiques

0 % – Aucun service adapté n'est offert

5. Si vous offrez des services adaptés, comment diffusez-vous l'information ?
Cochez toutes les cases qui correspondent à votre situation.

41,7 % – Sur le site web, bien en évidence

25 % – Une mention des services offerts uniquement sur le site de la billetterie

25 % – L'information est fournie sur demande uniquement (par courriel ou au téléphone)

16,7 % – Sur le site web, un peu discrètement

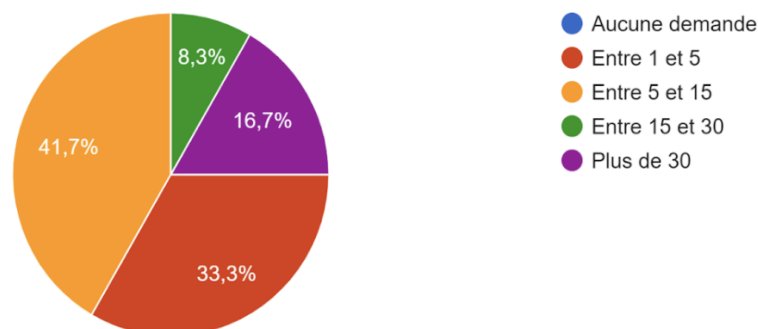
16,7 % – L'information se trouve partout et est bien en évidence (sur les réseaux sociaux, le site web, la billetterie, etc.)

16,7 % – Aucun service adapté n'est offert

0 % – Dans le dépliant de programmation imprimé

6. Dans une année, environ combien de demandes concernant vos services pouvez-vous avoir de la part de personnes handicapées et ou à mobilité réduite ?
Ce chiffre peut être approximatif.

12 réponses



7. Avez-vous fait affaire avec des associations ou des regroupements pour orienter votre proposition de services adaptés pour les personnes handicapées et / ou à mobilité réduite ? Si oui, lesquels ?

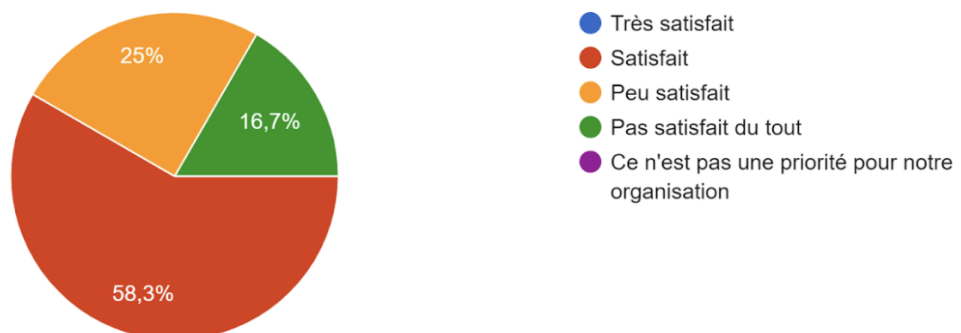
- Association des personnes avec une déficience de l'audition
- Carte accompagnement loisir
- Carrefour familial des personnes handicapées
- Maxime D. Pomerleau, artiste à mobilité réduite et militante pour les droits des personnes handicapées
- Association des personnes handicapées de la région de Portneuf
- ARLPH
- Signes d'Espoir
- Le Sillage

8. Avez-vous bénéficié d'un programme d'aide financière spécifique pour vous aider à développer une offre de services adaptés ? Si oui, lequel ou lesquels ?

Seulement un.e répondant.e a affirmé avoir reçu une subvention de la Ville de Québec pour installer un système pour malentendant.e.s.

9. De façon générale, êtes-vous satisfait des services adaptés que vous offrez aux personnes handicapées et / ou à mobilité réduite ?

12 réponses



10. Désirez-vous améliorer vos services adaptés ? Si oui, de quelle façon ?

Voici quelques-unes de leurs réponses :

« Oui, mais serait très coûteux. »

« Il est possible pour nous d'accueillir 4 personnes en fauteuil roulant. [...] l'espace étant très restreint, il est difficile d'offrir un service exceptionnel surtout que le théâtre est situé en haut des marches. L'accès pour les personnes à mobilité réduite est plus difficile surtout en période hivernale. Néanmoins nous avons des clients qui viennent à nos spectacles. »

« Oui, ces services [seront] nettement améliorés avec notre projet d'agrandissement (audiodescription, amplification, meilleure offre de siège, etc.). »

« Nous aimerions surtout assurer une meilleure diffusion des services que nous offrons déjà afin que les personnes à mobilité réduite se sentent davantage à l'aise de [nous] fréquenter. »

En conclusion

Ce premier tour de piste sur la question de l'accessibilité des salles de spectacles membres de CCNCA a permis non seulement de recenser l'offre de service actuelle, mais également d'évaluer le travail qu'il reste à accomplir. Il est intéressant de noter que la majorité des diffuseurs qui ont participé à cette consultation se sont montrés conscients que certains changements restent à faire, notamment quant à l'accessibilité de leurs infrastructures et au niveau de la visibilité de leur offre de services (sur leur billetterie, site Web ou réseaux sociaux). On constate également que peu de diffuseurs ont financé l'intégration de leurs services adaptés grâce à des programmes de subventions.

Cette consultation aura permis aux diffuseurs d'évaluer leurs propres services pour les personnes handicapées et / ou à mobilité réduite. Ce portrait pourra ainsi servir de base pour d'éventuelles actions de la table des diffuseurs en arts de la scène ou encore pour démarrer un dialogue avec différentes associations ou regroupements de personnes handicapées et / ou à mobilité réduite.